

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 013-211300025-20201221-D_2020_118-DE



Allauch

un certain art de ville

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES RAPPORT 2021

17/12/2020

Article L.2312-1 du CGCT : « Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les Communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 013-211300025-20201221-D_2020_118-DE

INTRODUCTION

Comme évoqué lors du rapport sur les orientations budgétaires de juillet 2020, l'année aura été à bien des égards, exceptionnelle.

En effet, les conséquences de la crise sanitaire sur la gestion de la Commune ont été multiples avec :

- des périodes successives de confinements, de couvre-feu et de mesures sanitaires renforcées qui auront bouleversées la vie des allaudiens et des services municipaux dans bien des domaines (social, économie, éducation, sport, culture, traditions) ;*
- un impact majeur de cette crise sur les finances de la commune qui aura vu son épargne de gestion diminuer de plus de 1.000.000 € (-30%).*

Face à cette situation, la nouvelle équipe municipale met tout mettre en œuvre pour répondre aux attentes et aux besoins des Allaudiens. La commune devant faire preuve d'un grand sens des responsabilités et d'une gestion particulièrement rigoureuse pour conserver un maximum d'autonomie dans la réalisation de ses projets. Le présent rapport sur les orientations budgétaires 2021 est le reflet de cette détermination qui se traduit à la fois dans les perspectives de gestion mais aussi en termes de projets en maîtrisant ses dépenses et en diminuant sa fiscalité.

Le projet de budget se construit ainsi autour des principes de gestion suivants :

- Une baisse des taux des taxes foncières de 1% conforme à nos engagements. Cette baisse cumulée à celle programmée de la taxe d'habitation permettra aux foyers concernés de constater une diminution moyenne de leurs impôts locaux 387 € en 2021 ;*
- Une maîtrise de l'encours de dette ;*
- Une stabilisation des tarifs des services publics ;*
- L'optimisation du soutien financier de nos partenaires institutionnels avec recherche active de subventions avec notamment la renégociation d'un contrat partenarial avec le département ou encore la signature d'une « Convention Territoriale Globale » qui permettra d'optimiser les participations versées à la Commune par la CAF des Bouches-du-Rhône.*

En termes de projets, les orientations porteront notamment sur les grandes thématiques suivantes :



INTRODUCTION

- **La Sécurité** : un des premiers critères de la qualité de vie à Allauch avec le renforcement des effectifs de la police municipale, l'extension du dispositif de vidéo surveillance, le programme de renforcement du contrôle d'accès dans les écoles mais aussi la réalisation d'études en vue de la création prochaine d'un poste central proche des axes routiers de la Commune ;
- **L'Environnement** : Allauch ambitionne de devenir un modèle d'éco-responsabilité avec l'augmentation du budget consacré au fleurissement des espaces verts, le lancement d'un plan de végétalisation de la Commune et l'acquisition d'une propriété en vue de la réalisation d'une maison de l'environnement qui constituera à terme une véritable porte d'entrée sur nos collines. Le programme de rénovation thermique des bâtiments communaux sera par ailleurs étendu ;
- **L'Education** : Allauch mérite ce qu'il y a de mieux pour ses jeunes, de la petite enfance jusqu'au bac avec la pérennisation des dispositifs instaurés dans le cadre de la garderie du soir (aide aux devoirs et extension des horaires jusqu'à 18h30 au lieu de 17h30). De nombreux travaux de proximité seront réalisés dans chacun des groupes scolaires au cours de l'été 2021 alors que les études nécessaires à la création d'un nouveau groupe scolaire aux Embucs seront réalisées.

Le projet de budget est structuré afin de répondre à la volonté de la municipalité de dynamiser la vie locale. Cette intention se traduit notamment par le développement du tissu associatif et par le renforcement du lien avec les commerces locaux. Des études seront réalisées en vue de la création d'une halle couverte dans le village. Le marché nocturne inauguré en 2020 sera développé et les moyens consacrés aux fêtes traditionnelles accrus. Les travaux du projet de transformation de l'usine électrique en espace culturel débiteront, avec pour objectif la création d'un véritable « tiers lieu » qui intégrera par ailleurs un espace de coworking. Le budget prévoit également l'inscription des crédits nécessaires à une politique sociale élargie et le développement d'une véritable politique sportive.

Les Allaudiens continueront à être associés de près à la vie de la Commune au travers du développement d'outils numériques modernes de communication. Cette démocratie locale participative sera renforcée par l'installation de conseils de quartier.

Ainsi les orientations budgétaires 2021 portent un projet à la fois ambitieux et maîtrisé qui respecte nos engagements : « Préserver ce qu'il s'est fait de mieux ces 45 dernières années et y apporter une nouvelle ambition ».

Le Maire

Lionel DE CALA



INTRODUCTION

Table des matières

INTRODUCTION	2
LES DEPENSES DE GESTION	6
EVOLUTION DES CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES	7
EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL	10
DETAILS DE LA PENALITE SRU et CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	15
SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES	17
SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS	17
SUBVENTION VERSEE AU CCAS	18
SUBVENTION AUX CRECHES DU SUD	18
LES RECETTES DE GESTION	20
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	21
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	26
FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL	27
TAXE ADDITIONNELLE DROITS DE MUTATION	28
TAXE SUR L'ELECTRICITE	28
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL	29
PRODUITS DES SERVICES	29
DOTATION FORFAITAIRE DE L'ETAT	30
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)	31
PARTICIPATION CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)	32
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)	33
FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP)	34
EQUILIBRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021	36

INTRODUCTION

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS	37
EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES	37
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	38
DETTE DE LA COMMUNE	40
BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2020	43
PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020	43
PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020	45
PRINCIPALES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SOLLICITEES A PARTIR DE JUILLET 2020	46
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021	47
LES OPERATIONS EN COURS	48
LES OPERATIONS A VENIR PRIORITAIRES	53
LES ETUDES DE DEFINITION A MENER	55
LES TRAVAUX DE PROXIMITE 2021	56
LES PRINCIPALES DEPENSES RELATIVES AUX MOYENS GENERAUX	57
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2021	58
EMPRUNT	59
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)	59

LES DEPENSES DE GESTION

LES DEPENSES DE GESTION

Il est possible de dresser un bilan prévisionnel de l'année 2020 et des besoins budgétaires 2021 de la manière synthétique suivante :

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES	5 598 330 €	5 159 902 €	5 222 549 €	5 000 000 €	5 400 000 €
FRAIS DE PERSONNEL	14 989 729 €	15 443 746 €	15 266 859 €	15 820 000 €	15 950 000 €
PENALITE SRU	370 561 €	526 137 €	531 311 €	- €	301 550 €
AIDE CONSTRUCTION LOGEMENTS SOCIAUX	- €	270 000 €	250 000 €	570 000 €	155 000 €
CONTRIBUTION FPIC + REVERS TAXE SEJOUR DEPARTEMENT		25 917 €	34 592 €	43 441 €	44 000 €
FRAIS DE PERSONNEL ELUS	270 201 €	276 060 €	272 354 €	250 514 €	284 000 €
FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	6 000 €	6 000 €	- €	- €	0 €
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	167 085 €	150 780 €	148 150 €	155 000 €	192 000 €
SUBVENTION CCAS	190 000 €	310 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
SUBVENTION CRECHES DU SUD	266 321 €	254 632 €	269 981 €	187 311 €	280 000 €
SUBVENTION CAISSE DES ECOLES	200 000 €	100 000 €	100 000 €	105 000 €	120 000 €
CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	45 621 €	19 941 €	5 963 €	5 304 €	6 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 617 €	7 792 €	5 771 €	7 936 €	50 006 €
DEPENSES DE GESTION	22 112 465 €	22 550 907 €	22 407 529 €	22 444 506 €	23 082 556 €

LES DEPENSES DE GESTION

EVOLUTION DES CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	BOB 2021
CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES	5 598 330 €	5 159 902 €	5 222 549 €	5 000 000 €	5 400 000 €

Ces crédits sont affectés à chacun des services afin de mener à bien leurs missions.

En ce qui concerne l'exercice 2020, la crise sanitaire a eu impact non négligeable sur ce chapitre de dépenses :

- Au titre des dépenses supplémentaires :
 - près de 320.000 € de masques jetables ou en tissus.
(Environ 75.000 € ont été subventionnés par ailleurs par l'Etat).
 - achat de produits d'hygiène comme le gel hydroalcoolique, gants ou lingettes désinfectantes,
 - prestations de désinfections des locaux et acquisition de cloisons plexiglas qui sont venues compléter les mesures sanitaires,

- Au titre des économies réalisées :
 - le nombre de repas servi dans les cantines,
 - le transport scolaire,
 - l'annulation de certaines manifestations culturelles et sportives ainsi que des centres de loisirs.

La détermination des enveloppes budgétaires 2021 qui seraient consacrées à chacun des services de la commune a été effectuée sur la base de 45 réunions d'arbitrages budgétaires qui se sont déroulées durant tout le mois de novembre. Ces temps d'échange ont permis aux élus, aux directeurs et aux responsables de services de faire part de leurs projets et des besoins nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

En dehors des dépenses incontournables (Energies, assurance, loyers, administration générale), les principales dépenses 2021 inscrites au titre de ce chapitre portent ainsi dans les domaines d'action suivants :

LES DEPENSES DE GESTION

<i>Aménagements/Urbanisme</i>	Mise en place d'une mission d'assistance à l'instruction des autorisations du droit des sols pour plus de transparence quant aux décisions prises par la Commune en matière d'urbanisme (12.000 €)
	Entretien courant de l'éclairage public (125.000 €)
<i>Santé</i>	Pérennisation de la fourniture de masques de protection aux agents et de mesures sanitaires renforcées (70.000 €)
<i>Environnement / protection des collines et condition animale</i>	Augmentation du fleurissement de la commune et entretien des espaces verts (222.000 € / +17%)
	Journée de reboisement et protection des collines (37.000 €)
	Fonctionnement du Comité Feu forêt (10.000 €)
<i>Sécurité</i>	Protection et fourrière animale (36.000 €)
	Fonctionnement police municipale (91.000 €)
<i>Séniors et solidarité entre les générations</i>	Fonctionnement de la maison des séniors, thé dansants et journée des droits de l'enfant, escapades séniors (35.000 €)
<i>Jeunesse et loisirs</i>	Salon du jeu vidéo, école municipale des sports (15.000 €)
	Fonctionnement du centre aéré avec augmentation de la capacité d'accueil (77.500 € / +25.000 €)
	Dispositif des Nocturnes et service jeunesse (30.000 €)
	Fonctionnement patinoire (10.000 €)
	Dispositif été culture loisirs (50.000 €)
<i>Economie locale, Emploi et promotion de la ville</i>	Fonctionnement des Maisons de quartier (18.000 €)
	Emploi, fonctionnement du service et développement de rencontres avec les entreprises (5.000 €)
	Réalisation d'une étude de définition pour l'installation d'une Halle Couverte dans le village (5.000 €) ;
	Pose et dépose des illuminations de Noël, location d'une partie des motifs (175.000 €)
	Pérennisation de dispositifs visant à renforcer les fêtes de Noël (fournitures de sapin aux commerces locaux, calendrier de l'aveugle virtuel (20.000 €)
<i>Education</i>	Organisation du marché de Noël (45.000 €)
	Petit matériel éducatif et aide à la dotation de fournitures scolaires (85.000 €)
	Transports scolaire (70.000 €)
	Restauration scolaire (415.000 €)
<i>Petite enfance</i>	Produits d'entretien pour les Ecoles (35.000 €)
	Fonctionnement de la crèche et de la halte-garderie (71.000 €)
<i>Culture</i>	Fonctionnement des bibliothèques et acquisition d'œuvres littéraires (30.000 €)
	Organisation du festival de B.D. (15.000 €)
	Programmation culturelle et spectacles (fête de la musique, spectacle des fêtes de la Saint-Jean, Estivales, feu d'artifice du 14 juillet...) (150.000 €)
<i>Fêtes, Traditions et vie associative</i>	Fonctionnement et tenue de l'inventaire du Musée (15.000 €)
	Organisations des fêtes traditionnelles (Saint Clair, Saint Jean, Descente des Berges, Saint Eloi, Saint Laurent, Fête de l'Ane...) (48.500 €)
<i>Sport</i>	Frais de logistique des manifestations traditionnelles (25.000 €)
	Entretien de la piscine, des installations sportives et des aires de jeux (82.000 €)
<i>Propreté</i>	Dépenses spécifiques propreté (5.500 €)
<i>Dépenses transversales</i>	Outils numériques au service d'une plus grande proximité avec la population (20.000 €)
	Entretien, maintenance et contrôles réglementaires des bâtiments communaux (345.000 €)
	Sécurité des bâtiments et installations (54.000 €)
	Fonctionnement du parc auto (330.000 €)
	Systèmes d'informations (157.000 €)
Fonctionnement des services Etat civil, Cimetière et Elections (26.000 €)	

LES DEPENSES DE GESTION

A l'inverse, des économies seraient réalisées sur les postes budgétaires suivants :

- Les frais de carburant avec le passage de 4 à 12 véhicules électriques (-10.000 €)
- Les frais de contentieux avec davantage de médiation (-20.000 €),
- La diminution du recours aux prestations de gardiennage externalisées (-100.000 €) ;

Aussi, il est proposé de porter les crédits 2021 de ce chapitre à 5.400.000 €

LES DEPENSES DE GESTION

EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DCR 2021
FRAIS DE PERSONNEL	14 989 729 €	15 443 746 €	15 266 859 €	15 820 000 €	15 950 000 €

En 2020, les frais de personnel ont augmenté d'environ 550.000 € (+3.62%) par rapport à 2019.

Plusieurs facteurs ont conduit à cette hausse :

- L'effet mécanique du GVT (GVT indiciaire : +130.000 €) ;
- Les 2 tours d'élections (+60.000 €) ;
- La mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) (+100.000 €) ;
- La prime COVID (+100.000 €) ;
- La hausse de la valeur faciale des titres restaurant grâce à une prise en charge supérieure de la part patronale par la Mairie (+100.000 €).

COVID-19

En dehors de la prime COVID, la crise sanitaire n'a pas eu d'effet majeur sur ce chapitre de dépenses. En globalité, le coût des vacataires employés en renfort pour répondre aux mesures sanitaires renforcées a été compensé par le coût des vacataires non rémunérés pendant les périodes de fermeture de certains services

GVT 2020

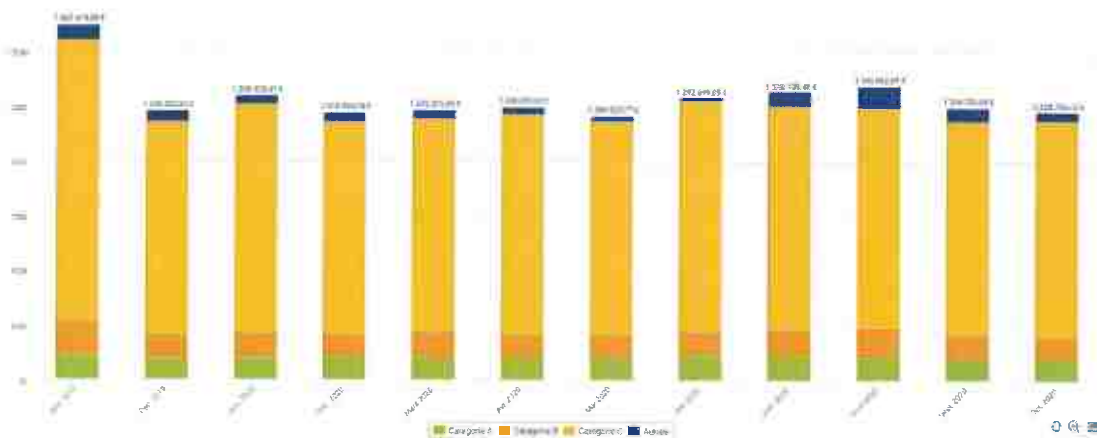
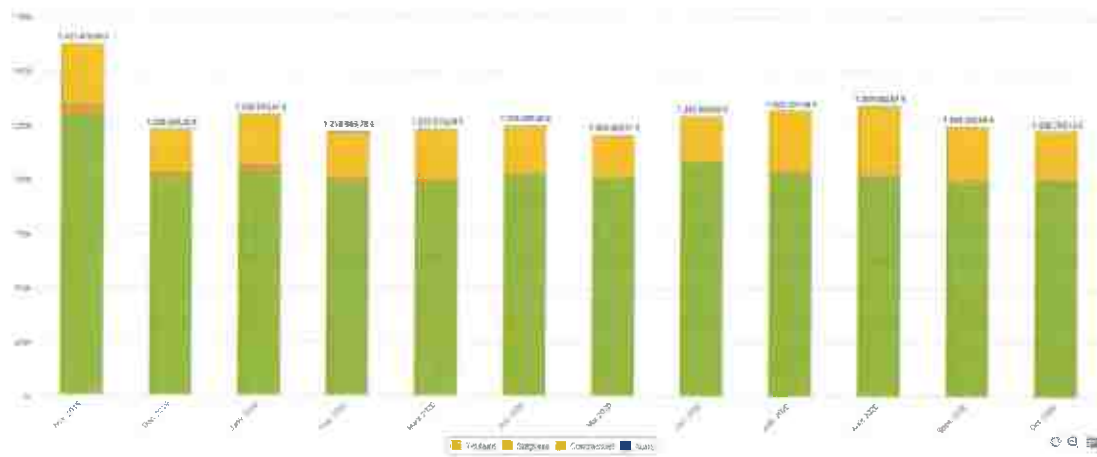
Libellé	Nov. 2020	Moyenne de Déc. 2019 à Nov. 2020	Moyenne 2020
GVT Indiciaire			
Titulaires ou stagiaires	2,27%	1,96%	1,97%
Contractuels indiciaires	0,33%	-0,42%	-0,41%
GVT Réim. Brute			
Titulaires ou stagiaires	3,15%	4,25%	4,34%
Contractuels indiciaires	6,93%	2,75%	2,81%

LES DEPENSES DE GESTION

Le GVT a conduit à une hausse naturelle de la rémunération indiciaire totale des titulaires de 138.000 € et à une baisse de la rémunération totale des contractuels de 7.000 €.

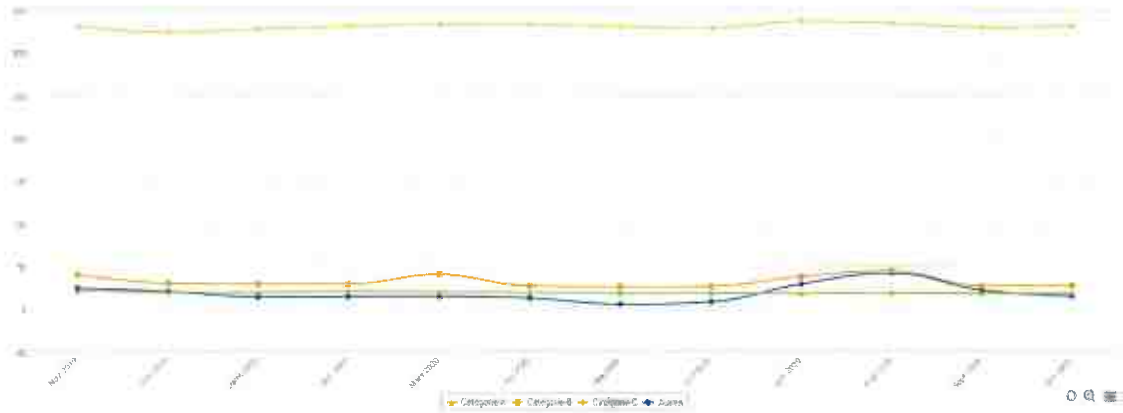
Dans l'ensemble, sur l'exercice 2020, les titulaires ont pu constater une hausse de leur rémunération de 4.34 % et les contractuels de 2.81%.

Evolution mensuelle de la masse salariale



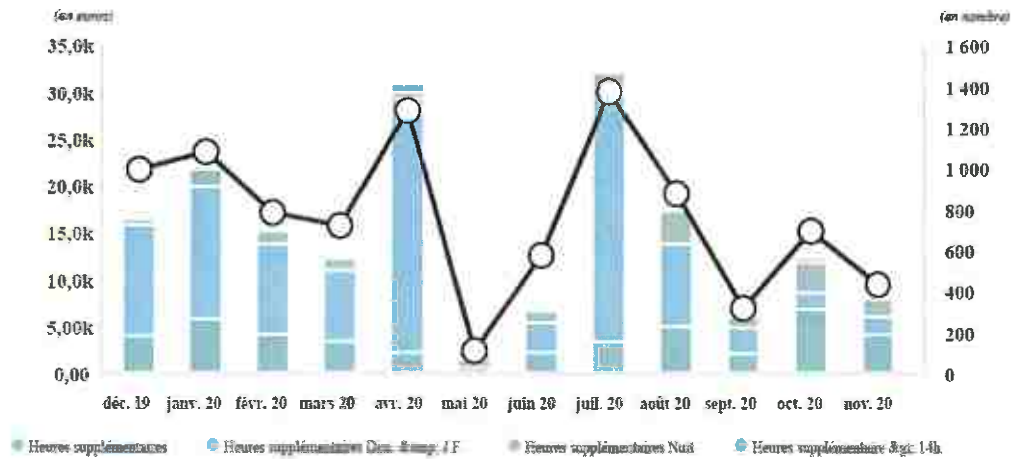
LES DEPENSES DE GESTION

Evolution mensuelle des effectifs



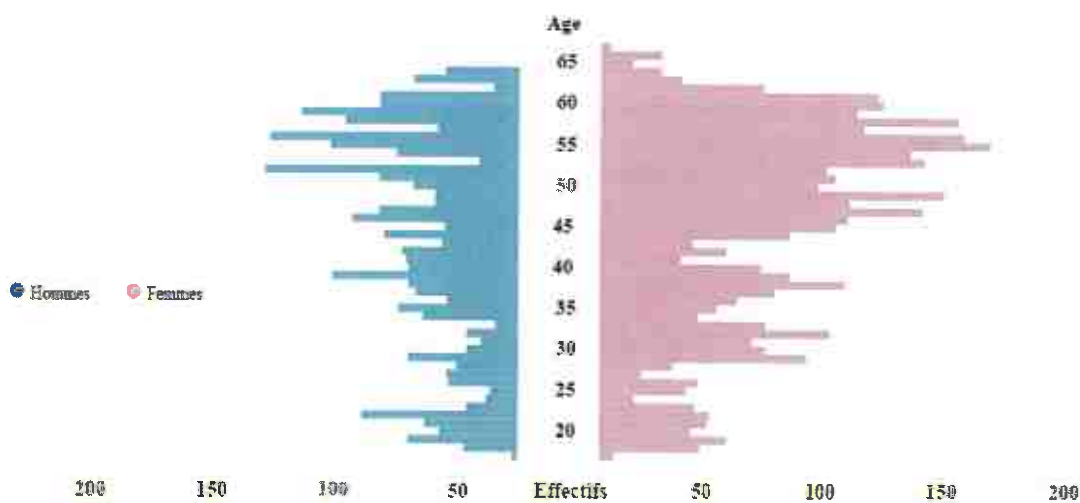
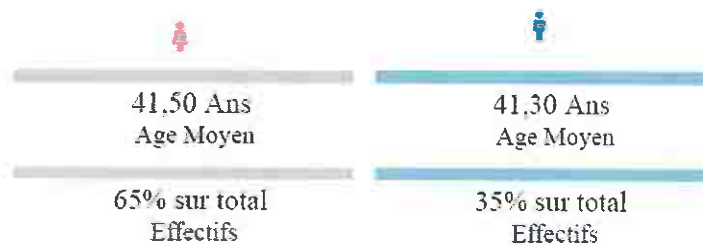
Les variations des mois de juillet et août correspondent au recours des « vacataires saisonniers ».

Heures supplémentaires



LES DEPENSES DE GESTION

Répartition Hommes/Femmes et âge moyen



	Age de vos effectifs en Nov. 2020	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires		25 ans	40,60 ans	66 ans
Contractuels de droit public		19 ans	39,42 ans	67 ans
Vacataires		17 ans	32,92 ans	71 ans
Autres		26 ans	46,92 ans	62 ans

LES DEPENSES DE GESTION

Perspectives 2021

	COÛT
MASSE SALARIALE 2020	15 820 000,00 €
PRIME COVID-19	+ 100 000,00 €
GVT INDICIAIRE 2021 PREVISIONNEL	130 000,00 €
RECRUTEMENTS POLICE MUNICIPALE	240 000,00 €
BALANCE ENTREES/SORTIES 2021	- 60 000,00 €
	15 950 000,00 €

Les perspectives 2021 s'établissent autour des principes suivants :

- **Maintien des avantages acquis** (Titres restaurant, Complément Indemnitare Annuel, prime de fin d'année, participation mutuelle) ;
- **(Sécurité) Poursuite du recrutement au sein de la Police municipale ;**
- Balance des entrées/sorties 2021 de -60.000 €.

Il est donc proposé d'inscrire 15.950.000 € au titre de ce chapitre soit 130.000 € de plus que le « prévisionnel 2020 » (+0.82%).

L'année 2021 constituera également une année de dialogue autour du temps de travail avec l'obligation du passage au 1607 heures au 1er janvier 2022 imposé par Loi de transformation de la fonction publique.

LES DEPENSES DE GESTION

DETAILS DE LA PENALITE SRU et CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
PENALITE SRU	370 561 €	526 137 €	531 311 €	- €	301 550 €
AIDE CONSTRUCTION LOGEMENTS SOCIAUX	- €	270 000 €	250 000 €	570 000 €	155 000 €

Eléments concernant la pénalité SRU	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021
Nombre de Logements locatifs sociaux au 01/01/N	470	470	486	486	521	568
Nombre de logements manquants	1645	1654	1673	1698	1687	1680
Montant du prélèvement par logement manquant	143,44 €	183,16 €	204,09 €	208,60 €	220,23 €	230,40 €
Majoration de carence	21%	21%	50%	50%	50%	44%
Pénalité brute	285 510 €	366 561 €	512 164 €	531 311 €	557 275 €	557 275 €
Dépenses déductibles	230 000 €	- €	- €	- €	563 000 €	255 725 €
Montant Net de la Pénalité	55 511 €	366 561 €	512 164 €	531 311 €	- €	301 550 €

Adoptée le 13 décembre 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) vise à récréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux. Son article 55 oblige certaines communes à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel.

Ainsi, la commune d'Allauch fait partie des communes qui doivent rattraper leur retard afin de disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025.

LES DEPENSES DE GESTION

La Commune est ainsi redevable d'un prélèvement annuel opéré sur ses ressources, proportionnel à son potentiel fiscal et au déficit en logement social par rapport à l'objectif légal.

Entre 2019 et 2020, cette pénalité brute a une nouvelle fois augmenté (+25.000 € / +4.9%).

Depuis 2016, ce prélèvement a presque doublé puisqu'il est passé de 286.000 € à 557.275 €.

En tant que commune carencée, la Commune est soumise à un rythme de rattrapage défini pour trois ans qui doit lui permettre d'atteindre le taux légal en 2025. En fonction de l'atteinte de l'objectif de production de logements sociaux sur cette période triennale, il est notifié par le préfet une majoration de carence de la pénalité. Sur la période 2018-2020, cette majoration était de 50%.

La majoration 2021-2023 n'a pas encore été notifiée à la Commune.

Compte tenu du bilan de production de logements sociaux 2017-2019, il est proposé d'inscrire au titre de l'exercice 2021 une pénalité calculée sur la base d'une majoration de carence de 44%.

Cette année la commune peut par ailleurs déduire de la pénalité les 250.000 € de subvention versée à UNICIL en 2019 (Opération Domaine des Cypres, 64 logements sociaux), ainsi que 5.725 € qui peuvent encore être déduits au titre de l'année 2018.

Ainsi le montant net de la pénalité devrait s'élever à environ 301.000 €.

Il convient par ailleurs d'inscrire au titre de l'aide à la construction de logements sociaux 2021 la somme de 155.000 €. La commune s'est en effet engagée par délibération à verser cette subvention au groupe ERILIA pour une opération de 31 logements au Domaine des Gonagues. Cette aide sera déductible de la pénalité SRU 2023.

LES DEPENSES DE GESTION

(Education) SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
SUBVENTION CAISSE DES ECOLES	200 000 €	100 000 €	100 000 €	105 000 €	120 000 €

La subvention 2020 versée a été valorisée pour répondre à la volonté :

- de mieux encadrer les études de 16h30 à 17h30 avec le concours des enseignants dans le cadre d'une aide aux devoirs ;
- d'étendre dès septembre 2020 les horaires de la garderie du soir dans les écoles en passant d'une fermeture à 17h30 à une fermeture à 18h30.

En 2021, le dispositif serait pérennisé en année pleine ce qui conduirait les besoins de financement de la caisse des écoles à 120.000 €.

(Vie associative) SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	167 085 €	150 780 €	148 150 €	155 000 €	192 000 €

L'enveloppe attribuée aux associations en 2020 a augmenté de 6.850 € soit de 4.6%.

En la matière, la volonté de l'équipe municipale se structure autour des principes suivants :

- Dynamiser davantage le tissu associatif,
- Rendre l'organisation des manifestations traditionnelles aux associations,
- Rétablir une équité entre les associations en rendant transparent le mode de calcul du montant attribué aux associations.

Aussi il est proposé d'augmenter l'enveloppe globale de plus de 37.000 € (23%) pour la porter à 192.000 €.

Dès 2021, des conventions pluriannuelles d'objectifs seront signées avec les associations en charge des traditions et manifestations culturelles.

LES DEPENSES DE GESTION

(Action sociale) SUBVENTION VERSEE AU CCAS

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
SUBVENTION CCAS	190 000 €	310 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €

La subvention versée au CCAS est passée de 190.000 € en 2017 à 310.000 € en 2018. En 2019, cette subvention s'est stabilisée à 300.000 €

Dans les faits, les dépenses de fonctionnement du CCAS ont en fait diminué (de 1.355.000 € en 2017 à 1.280.000 € en 2018 puis 1.150.000 € en 2019. En effet, afin de maintenir un niveau de service constant, la commune a seulement compensé la perte de recettes liée au durcissement des modalités de recours aux emplois aidés. (-120.000 € d'aides de l'Etat par rapport à 2017).

En 2020, de nouvelles actions ont été dégagées au profit des publics les plus fragiles grâce à une plus grande maîtrise de la masse salariale.

En 2021, il est proposé de maintenir cette subvention à ce niveau.

(Petite enfance) SUBVENTION AUX CRECHES DU SUD

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
SUBVENTION CRECHES DU SUD	266 321 €	254 632 €	269 981 €	187 311 €	280 000 €

Après les négociations menées tout au long de l'année 2016 qui avaient finalement permis une diminution de la participation communale de plus de 50.000 €, une nouvelle baisse de 60.000 € avait été obtenue en 2017.

La participation est ensuite restée relativement stable : aux alentours de 255.000 € en 2018 et 270.000 € en 2019.

Compte tenu de la période de fermeture pendant la première période de confinement, la subvention prévisionnelle 2020 s'élève à 187.000 €.

La participation étant fixée selon des quotients déterminés par la CAF, non connus à ce jour, ainsi que du taux de remplissage de la crèche qui peut légèrement varier, il est proposé d'inscrire au titre de l'exercice 2021 une subvention prévisionnelle de 280.000 €.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 013-211300025-20201221-D_2020_110-DE

LES DEPENSES DE GESTION

Il est rappelé que la commune perçoit pour cette action, au titre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF des Bouches-du-Rhône, une subvention d'environ 150.000 €.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 013-211300025-20201221-D_2020_118-DE

LES RECETTES DE GESTION

LES RECETTES DE GESTION

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
<i>TAXES FONCIERES ET D'HABITATION</i>	14 083 226 €	14 398 076 €	16 131 301 €	16 356 693 €	16 645 610 €
<i>ATTRIBUTION DE COMPENSATION</i>	943 284 €	819 665 €	814 898 €	676 201 €	676 201 €
<i>FOND DE PEREQUATION INTER COMMUNAL</i>	349 385 €	361 190 €	350 599 €	343 084 €	340 000 €
<i>TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE</i>	1 087 933 €	1 171 402 €	1 244 718 €	1 000 000 €	1 200 000 €
<i>TAXE SUR L'ELECTRICITE</i>	463 293 €	484 075 €	484 004 €	480 000 €	485 000 €
<i>TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES</i>	169 184 €	172 828 €	177 208 €	185 603 €	190 000 €
<i>AUTRES IMPOTS ET TAXES</i>	124 075 €	138 480 €	170 085 €	163 662 €	170 000 €
<i>REMBOURSEMENTS FRAIS de PERSONNEL</i>	270 431 €	120 802 €	157 374 €	120 000 €	120 000 €
<i>PRODUITS DES SERVICES</i>	1 582 697 €	1 712 415 €	1 867 402 €	1 177 396 €	1 575 650 €
<i>DOTATION FORFAITAIRE</i>	2 517 104 €	2 487 235 €	2 467 461 €	2 445 974 €	2 445 000 €
<i>DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION</i>	440 581 €	396 523 €	356 871 €	321 184 €	320 000 €
<i>ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES</i>	27 246 €	26 029 €	28 070 €	31 221 €	31 221 €
<i>ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION</i>	472 384 €	504 158 €	530 380 €	638 965 €	638 965 €
<i>PARTICIPATION CAF CRECHE + HALTE GARDERIE</i>	845 272 €	804 052 €	705 153 €	620 000 €	800 000 €
<i>DSU</i>	255 191 €	212 659 €	141 773 €	- €	- €
<i>FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE</i>		139 852 €	4 334 €	4 925 €	4 500 €
<i>AUTRES DOTATIONS</i>	42 017 €	205 446 €	111 867 €	140 232 €	83 460 €
<i>REVENUS DES IMMEUBLES</i>	114 943 €	92 521 €	106 626 €	90 244 €	92 000 €
RECETTES DE GESTION	23 788 247 €	24 247 409 €	25 850 123 €	24 795 383 €	25 817 607 €

LES RECETTES DE GESTION

TAXES FONCIERES ET D'HABITATION

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	14 083 226 €	14 398 076 €	16 131 301 €	16 356 693 €	16 645 610 €

Diminution des
Taux de 1%

Evolution des taux des taxes

Nature Taxe	2017	2018	2019	2020	2021 à taux constant	DOB 2021 - 1%
Taxe d'habitation	19,70%	19,70%	19,70%		Figé	
Foncier non bâti	72,51%	72,51%	72,51%	72,51%	72,51%	71,78%
Foncier bâti taux communal	33,21%	33,21%	33,21%	33,21%	48,26%	47,78%
Foncier bâti taux départemental	15,05%	15,05%	15,05%	15,05%		

Une baisse des taux des taxes foncières de 1% pour 2021

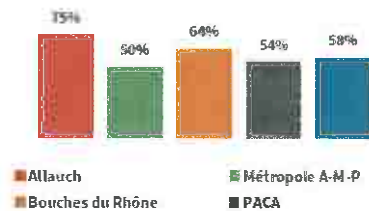
Le report du second tour des dernières élections municipales 2020 n'avait pas permis de mettre en œuvre cette baisse fiscale dès 2020.

Il est donc proposé d'appliquer cette diminution des taux des taxes foncières de 1% à compter de l'exercice 2021.

La baisse de 1% de la taxe foncière cumulée à la baisse programmée de la TH pour les 44% d'allaudiens qui continuent de s'en acquitter, permettra aux foyers concernés de bénéficier d'une baisse d'impôt moyenne de 387 €.

LES RECETTES DE GESTION

Les propriétaires de leur logement



Source : INSEE RGP 2015

En 2015, 75% des habitants étaient propriétaires de leur logement, contre 58 % pour la France métropolitaine.

Dans l'hypothèse d'un dynamisme des bases de 2.5% (revalorisation des valeurs locatives + nouvelles constructions), le produit des recettes fiscales attendu pour 2021 s'élève à 16.645.610 € en hausse de 289.000 € (+1.77 %) ce qui prend en compte le manque à gagner d'environ 120.000 € relatif à la baisse des taux communaux des taxes foncières.

En 2020, les allaudiens qui font partis des contribuables les moins aisés ont bénéficié de la suppression totale de la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

A Allauch, cette suppression a concerné 5 120 des 9 160 taxes d'habitation soit 56% des foyers fiscaux (contre 80% au niveau national).

Ainsi, sur 16.356.693 € de recettes fiscales perçues par la Commune, seules 12.318.208 € ont été acquittés par les allaudiens, le reste ayant été compensé par l'Etat

LES RECETTES DE GESTION

	2017	2018	2019	2020
Recettes fiscales Communes	14 083 226 €	14 398 076 €	16 131 301 €	16 356 693 €
Montant réellement acquitté par les allaudiens	14 083 226 €	13 301 289 €	13 607 397 €	12 318 208 €
Part payée par les allaudiens	100%	92%	84%	75%

La suppression progressive de la taxe d'habitation a conduit à un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Les principes généraux de la réforme sont les suivants :

- **environ 80 % des foyers fiscaux n'ont plus payé de taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2020.**
- **plus aucun foyer fiscal ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023.** Les foyers fiscaux qui ont continué d'acquitter une taxe d'habitation en 2020 seront progressivement exonérés, à hauteur de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023 ;
- le nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021. En 2021 et en 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales due au titre de ces deux années sera perçue par l'État ;
- la Commune conservera le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, renommée à compter de 2023 « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

Les conséquences de la refonte de la fiscalité locale pour 2021.

À compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera donc plus perçue par la Commune qui sera compensée de la suppression de cette recette fiscale.

Le montant de compensation versé sera égal à la somme des trois termes suivants :

LES RECETTES DE GESTION

- le produit entre les bases communales de taxe d'habitation sur les résidences principales de 2020 et le taux de taxe d'habitation appliqué en 2017 sur le territoire de la commune ;
- les compensations d'exonérations de taxe d'habitation versées en 2020 à la commune ;
- le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de la commune.

La compensation de la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales des communes sera réalisée par l'intermédiaire de deux ressources fiscales distinctes :

- la part de TFPB départementale issue du territoire de la commune ;
- une part des frais de gestion perçus par l'État.

Le transfert du taux départemental de TFPB aux communes entraîne pour ces dernières la perception d'un produit supplémentaire qui ne coïncide quasiment jamais à l'euro près au montant de la taxe d'habitation perdue. Par conséquent, après ce transfert, et avant l'application du mécanisme de correction, une commune aurait pu être surcompensée, c'est-à-dire qu'elle aurait récupéré davantage de TFPB qu'elle n'a perdu de taxe d'habitation, ou sous-compensée, c'est-à-dire qu'elle aurait récupéré moins de TFPB qu'elle n'a perdu de taxe d'habitation.

La situation de surcompensation ou de sous-compensation des communes sera corrigée à compter de 2021 pour garantir à chacune d'elle une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation. Pour cela, un coefficient correcteur sera calculé pour chaque commune et s'appliquera chaque année au produit de TFPB communal tel que résultant des bases de l'année en cours et de la somme du taux communal et départemental de 2020. Le coefficient correcteur sera figé et n'évoluera pas d'une année sur l'autre.

LES RECETTES DE GESTION

Le coefficient correcteur ne s'appliquera pas au produit de TFPB issu d'une variation de taux, à la hausse ou à la baisse, librement décidée par une commune. Toute augmentation du produit de TFPB liée à une hausse du taux sera perçue par la commune, sans être diminuée par le coefficient correcteur si celle-ci est surcompensée, ni augmentée par le coefficient correcteur si celle-ci est sous-compensée.

À l'inverse, toute baisse du produit de TFPB liée à une baisse du taux sera financièrement prise en charge par la commune, sans être diminuée par le coefficient correcteur si celle-ci est surcompensée, ni augmentée par le coefficient correcteur si celle-ci est sous-compensée. Cette neutralisation de l'application du coefficient correcteur en cas de variation de taux vise à prémunir les effets d'aubaine ou de désincitation auxquels auraient été potentiellement confrontées les communes en fonction de leur statut de surcompensation ou de sous-compensation.

A Allauch, la Commune se situera dans le cadre des Communes sous-compensées. Le coefficient correcteur devrait être proche de 1.28 ce qui signifie que l'Etat prendra directement à sa charge environ 3.575.000 € des 16.356.000 € de recettes fiscales.

Revalorisation des valeurs locatives pour 2021

À compter des impositions établies au titre de 2018, en application de l'article 99 de la loi de finances pour 2017, les valeurs locatives autres que celles des locaux entrant dans le champ de la révision des locaux professionnels, sont actualisées par application d'un coefficient égal à la variation de l'indice annuel des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre N-1 et novembre N-2.

D'après les prévisions de la Banque de France publiées en septembre 2020, l'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) serait de + 0,5% en 2020.

LES RECETTES DE GESTION

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	943 284 €	819 665 €	814 898 €	676 201 €	676 201 €

L'année 2018 a été marquée par la fin de la procédure d'évaluation du coût net des charges transférées à la Métropole. Le montant de l'attribution de compensation qui était de 943.284 € s'était donc vu imputer de 145.859,26 € au titre des compétences suivantes :

Synthèse par compétence (en euros)	Solde de fonctionnement	Personnel Dernier exercice (2016)	Charges indirectes	Sac à dos de l'agent	Composante investissement	Composante frais financiers	Evaluation des charges
Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme	8 243	48 501	720			-	57 464
Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager	-	-	0	-			-
Abris de voyageurs		-	0	-	1 756	65	1 820
Service public de défense extérieure contre l'incendie	12 313	8 103	100	-	25 023	924	46 463
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	2 500	9 800	100	-	4 868	205	17 473
Milieux forestiers	22 639						22 639
Total	45 695	66 403	920	-	31 646	1 194	145 859

L'attribution de compensation 2019 devait donc s'élever à 797.425 €.

Cependant, suite à l'instauration par la Métropole de la taxe GEMAPI, le montant des charges évaluées au titre de cette compétence a été restituée à la Commune.

Ainsi, l'attribution de compensation définitive versée par la Métropole à la Commune s'est élevée à 814 898 €.

Enfin, le conseil municipal a acté, par délibération du 28 novembre 2019, la nouvelle analyse du contrôle de légalité de la préfecture qui désigne la Métropole comme compétente exclusive en matière d'éclairage public associé à la voirie.

Dans l'attente d'une évaluation définitive par la CLECT, le montant du coût de cette compétence a été estimé et porte provisoirement l'attribution de compensation 2020 à

LES RECETTES DE GESTION

676.201 €. Une convention de gestion a été signée pour que la Commune continue à exercer cette compétence au titre de l'exercice 2020 puis prorogés au titre de l'exercice 2021.

Rappelons que la commune exerce également au titre d'une convention de gestion la compétence « Promotion du tourisme ». La compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie, qui faisait également l'objet d'une convention de gestion, sera exercée par la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2021.

FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL

Le fonds de péréquation intercommunal est un mécanisme de péréquation « horizontale », qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Cette solidarité au sein du bloc communal s'est mise en place progressivement de 150 millions en 2012 à 1 milliard depuis 2016.

Ce fonds est réparti en fonction de la richesse à l'échelon intercommunal agréant richesse de l'EPCI et de ses Communes membres par le biais d'un indicateur de ressources : le potentiel financier agrégé (PFA).

Après avoir bénéficié de la montée en puissance de ce fonds, la Commune avait fait les frais de ce mode de calcul réalisé au niveau intercommunal puisque la création de la Métropole avait entraîné un manque à gagner de 100 000 € entre 2016 et 2017, année où l'intercommunalité s'est retrouvée à la fois bénéficiaire et contributrice.

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	2020	DOB 2021
BENEFICE DU FPIC	445 310 €	349 385 €	361 190 €	350 599 €	343 084 €	340 000 €
CONTRIBUTION FPIC		- 17 973 €	- 25 917 €	- 32 442 €	- 40 746 €	- 41 000 €
GAIN NET	445 310 €	331 412 €	335 273 €	318 157 €	302 338 €	299 000 €

En 2021, l'enveloppe nationale serait reconduite, et la Métropole devrait rester sur le principe d'une répartition identique à 2020. Il est donc proposé d'inscrire des crédits équivalents, tant en dépenses qu'en recettes.

LES RECETTES DE GESTION

TAXE ADDITIONNELLE DROITS DE MUTATION

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 087 933 €	1 171 402 €	1 244 718 €	1 000 000 €	1 200 000 €

Compte tenu de la crise sanitaire, les transactions immobilières 2020 n'ont pas pu toutes se concrétiser. Les recettes prévisionnelles 2020 s'élèvent à 1.000.000 € en baisse de 244.000 € par rapport à 2019 (-19.7 %).

Sans tenir compte d'un éventuel « effet de rattrapage », les recettes 2021 devraient se rapprocher davantage de leur niveau en 2019. Il est proposé d'inscrire une recette prévisionnelle de 1.200.000 €.

TAXE SUR L'ELECTRICITE

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
TAXE SUR L'ELECTRICITE	463 293 €	484 075 €	484 004 €	480 000 €	485 000 €

A partir de 2021, les taxes locales sur la consommation finale de l'électricité (TICFE) et les taxes communales (TCCFE) et départementales (TDCFE) perdent leur caractère local au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs. Elles seront alignées dans une taxe nationale unique. L'article 13 du PLF 2021 prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux. Ainsi, au 1er janvier 2023, les TCCFE seront transférées à la DGFIP.

LES RECETTES DE GESTION

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
REMBOURSEMENTS FRAIS de PERSONNEL	270 431 €	120 802 €	157 374 €	120 000 €	120 000 €

Ce chapitre inclut aujourd'hui essentiellement les remboursements des maladies longues durées.

En effet, l'année 2018 a été marquée par un durcissement de la loi sur la possibilité de recourir aux contrats emplois aidés. Cette nouvelle réglementation a entraîné pour la Commune une perte de 150.000 € pour le budget ville qui s'ajoutent au 110.000 € supplémentaires qu'il a été nécessaire de verser au CCAS pour les mêmes raisons (voir avant).

En 2021, la réglementation en la matière devant restée inchangée, il est proposé d'inscrire un montant de 120.000 €.

PRODUITS DES SERVICES

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
PRODUITS DES SERVICES	1 582 697 €	1 712 415 €	1 867 402 €	1 177 396 €	1 575 650 €

Ce chapitre de recettes a fortement été impacté en 2020 par la crise sanitaire. Ainsi, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 1.177.000 € environ, soit une baisse de près de 700.000 € représentant une diminution de 37% du montant perçu en 2019.

En termes de politique tarifaire, le projet de budget 2021 n'arrêterait aucun principe d'évolution des tarifs, ni à la hausse, ni à la baisse. Seules certaines adaptations pourraient être faites si certains services en justifiaient la nécessité.

Même à considérer une année sans confinement, la crise sanitaire 2020 devrait continuer à impacter ce chapitre de recettes au titre l'année 2021.

Les principales évolutions de recettes attendues seraient les suivantes :

LES RECETTES DE GESTION

	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	Perte 2020 COVID-19	Prévisionnel 2021
CANTINE	843 809 €	587 087 €	256 722 €	800 000 €
CRECHE	184 016 €	125 000 €	59 016 €	185 000 €
HALTE GARDERIE	88 323 €	75 000 €	13 323 €	90 000 €
CENTRE AERE	173 009 €	140 000 €	33 009 €	150 000 €
MAISONS DE QUARTIER	204 333 €	80 000 €	124 333 €	100 000 €
ACTIVITES PISCINE	117 222 €	47 607 €	69 615 €	60 000 €
ENTREES PISCINE	61 856 €	20 252 €	41 604 €	40 000 €
BILLETTERIE SPECTACLES	42 479 €	0 €	42 479 €	40 000 €
LOCATION CASES CIMETIERES	31 300 €	33 500 €		30 000 €
REDEVANCE DOMAINE PUBLIC, FIBRE, FOURREAUX...	27 244 €	18 004 €		18 000 €
LOCATION DE SALLES	22 476 €	4 010 €	18 466 €	15 000 €
JEUNESSE + PATINOIRE	14 914 €	8 000 €	6 914 €	12 000 €
TAXE D'INHUMATION	16 130 €	8 100 €		10 000 €
SENIORS	11 640 €	9 275 €	2 365 €	10 000 €
BIBLIOTHEQUE	7 453 €	2 500 €	4 953 €	5 000 €
DIVERS	21 198 €	19 061 €	3 886 €	10 650 €
TOTAL	1 867 402 €	1 177 396 €	676 685 €	1 575 650 €

DOTATION FORFAITAIRE DE L'ETAT

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales. Il s'agit de concours de l'État aux collectivités territoriales, qui sont la forme quantitativement la plus importante des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales. La politique de réduction du déficit public français est un engagement européen, qui s'est caractérisé dans les derniers projets de finance par une baisse des dotations d'État pour les collectivités ainsi qu'une réforme des conditions d'attribution de cette dotation.

Les collectivités ont dû assumer une baisse de 11 milliards étalée par tiers sur les années 2015, 2016 et 2017, ce qui a par ailleurs fait reculer l'investissement local de 12,4%. Ces 11 milliards d'euros de baisse de dotations ont été assumés à hauteur de 56% par le bloc communal.

LES RECETTES DE GESTION

Ainsi pour la commune d'Allauch l'évolution de la dotation forfaitaire a été la suivante :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base normalement perçue		3 603 750 €	3 683 667 €	3 730 709 €	3 787 958 €			
Part dynamique (population)		78 923 €	47 042 €	57 249 €	51 132 €	N/C	N/C	N/C
Contribution Commune d'IJ redressement public								
2014		-178 890 €	-178 890 €	-178 890 €	-178 890 €	-178 890 €	-178 890 €	-178 890 €
2015			-437 441 €	-437 441 €	-437 441 €	-437 441 €	-437 441 €	-437 441 €
2016				-444 623 €	-444 623 €	-444 623 €	-444 623 €	-444 623 €
2017					-261 032 €	-261 032 €	-261 032 €	-261 032 €
Dotations réellement reçues ou à recevoir	3 603 750 €	3 503 783 €	3 114 378 €	2 727 004 €	2 517 104 €	2 487 235 €	2 467 461 €	2 445 974 €

Depuis 2017, ce sont donc chaque année plus de 1,3 millions d'euros qui ont été retirés à la Commune au titre de la Contribution au redressement public soit plus de 5% des recettes de gestion qui ont dû être compensées **pour faire face au désengagement de l'Etat.**

L'article 22 et 58 du Projet de La Loi des Finances 2021 a prévu une stabilisation de la DGF avec 18.3 milliards d'euros pour le bloc communal. Cette stabilisation ne compensera pas la perte de recettes que connaissent les communes depuis le début de la crise sanitaire, elles s'apprêtent, ainsi, à perdre jusqu'en 2022, près de 8 milliards d'euros de recettes fiscales (évaluation de l'AMF en décembre 2020).

Ainsi il est proposé d'inscrire une recette prévisionnelle de 2.445.000 €.

DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	440 581 €	396 523 €	356 871 €	321 184 €	320 000 €

En 2020, la DNP a encore diminué. La perte s'élève à environ 35.000 € par rapport à 2019 (-10%).

Il est attendu que la DNP pour 2021 se stabilise à hauteur de 320.000 €.

LES RECETTES DE GESTION

PARTICIPATION CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
PARTICIPATION CAF	845 272 €	804 052 €	705 153 €	620 000 €	800 000 €

La Commune perçoit notamment une participation de la CAF des Bouches-du-Rhône notamment au titre des services suivants :

- Crèche
- Halte-Garderie
- Centres aérés
- Service jeunesse

Tous ces services ont directement été impactés par la crise sanitaire.

Compte tenu des fermetures, les participations « classiques » 2020 sont évaluées à 500.000 €.

Cependant, la CAF a décidé de voter une aide exceptionnelle de 27 € par place fermée et par jour pour les crèches publiques. Cette aide devrait ainsi avoisiner les 120.000 €.

Les recettes prévisionnelles totale pour 2020 s'élèvent ainsi à 620.000 €

Afin d'optimiser la subvention CAF, il a été décidé de fournir les couches pour les enfants accueillis dans les structures crèches et halte-garderie ce qui devrait permettre à minima d'obtenir un gain de 50.000 € sur les subventions versées pour les structures petite enfance .

Des négociations ont été entreprises par la nouvelle équipe municipale pour conclure un contrat avec la CAF afin d'optimiser la partie subventionnée de ces postes de dépenses dans le cadre d'une convention territoriale globale (CTG) qui sera conclue sur la période 2021-2023.

LES RECETTES DE GESTION

En 2021, les recettes prévisionnelles devraient ainsi évoluer jusqu'à un montant de 800.000 €

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)

Pour venir en aide aux communes les plus fragiles, le gouvernement a de nouveau accru la péréquation verticale en 2017 au même rythme qu'en 2016. La DSU a atteint 2.091 milliards € (+180 millions). Cependant le Projet de Loi des Finances 2017 prévoyait la refonte de la DSU. Ces modifications réalisées sur la base des travaux du Comité des Finances Locales sont entrées en application dès 2017 en portant sur l'éligibilité et une modification de ses critères d'attribution :

- Pour 30 % au lieu de 45% : potentiel financier par habitant
- Pour 15% : part des logements sociaux
- Pour 30% : proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement
- Pour 25 % au lieu de 10% : revenu moyen

L'année 2017 s'est ainsi traduite par la perte de cette dotation dont la Commune n'aura au final bénéficié de droit que pour l'année 2016 avant de la percevoir seulement à titre dérogatoire en 2017 (90%), en 2018 (75%) et en 2019 (50%) confirmant le désengagement progressif de l'Etat comme évoqué ci-avant au chapitre dotations forfaitaires de l'Etat.

	2016	2017	2018	2019
<i>Dotation de solidarité Urbaine</i>	283 545 €	255 191 €	212 659 €	141 723 €

LES RECETTES DE GESTION

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP)

Nature	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	DOB 2021
FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE		139 852 €	4 334 €	4 925 €	4 500 €

Depuis la suppression de la taxe professionnelle en 2009, les FDPTP sont alimentés par une dotation prélevée sur les recettes de l'Etat.

Il est ainsi alloué à chaque département une enveloppe que le Conseil Départemental doit répartir en faveur des collectivités et groupements défavorisés selon des critères objectifs qu'il définit à cet effet.

Parmi ces critères, le département avait notamment instauré un seuil d'éligibilité de 11 500 habitants maximum qui ne permettait pas à notre Commune de prétendre à cette dotation. Or, ce critère a été observé par le préfet en novembre 2017 ce qui a conduit le Département à instaurer de nouveaux critères d'éligibilité.

Ces nouveaux critères sont les suivants :

- Le potentiel fiscal (50%)
- L'effort fiscal (10%)
- Le nombre d'élèves (40%)

Ainsi, au titre de l'exercice 2018, la Commune a reçu une dotation de 139 852,10 € qui a constitué une réelle bonne surprise.

Malheureusement, au titre de l'exercice 2019, le Département s'est vu cette fois notifier par le Préfet un fonds en baisse de 84% ! La Commune a donc reçu une dotation de 4.300 € soit une perte de plus de 135.000 €.

En 2020, cette dotation est restée relativement stable (4.925€)

Il est proposé d'inscrire un montant de 4.500 € au titre de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 013-211300025-20201221-D_2020_118-DE

LES RECETTES DE GESTION

EQUILIBRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

EQUILIBRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

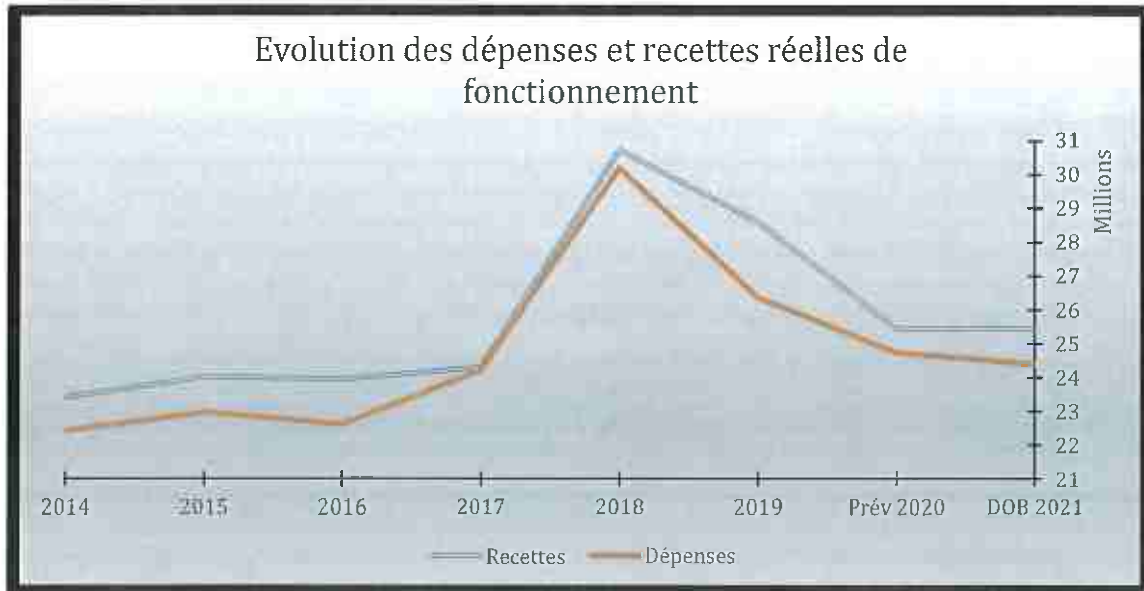
Le tableau ci-après reprend l'équilibre de la section de fonctionnement. Réglementairement, cette section doit être en équilibre, et les ressources propres de la Commune doivent permettre de couvrir la partie « capital » de la dette qui est d'environ 1.164.000 € cette année.

		DO8 2021
FONCTIONNEMENT		
D		25 868 307,33 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 400 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 950 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	345 550,32 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 387 006,00 €
TOTAL GESTION COURANTE		23 082 556,32 €
66	CHARGES FINANCIERES	565 849,36 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		23 659 405,68 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 047 284,65 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 161 617,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 208 901,65 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25 868 307,33 €
R		25 868 307,33 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	120 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 575 650,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	19 706 811,33 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 323 146,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	92 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		25 817 607,33 €
76	PRODUITS FINANCIERS	700,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		25 868 307,33 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	€
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		25 868 307,33 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		25 868 307,33 €

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES



L'année 2020 sera donc fortement impactée par la crise sanitaire avec un resserrement net entre les recettes et les dépenses :

En particulier les recettes prévisionnelles ont fortement chuté par rapport à 2019 sur les chapitres suivants :

- Produits des services : -690.000 € (-37%)
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation : -245.000 € (-20%)
- Participation CAF : -140.000 €

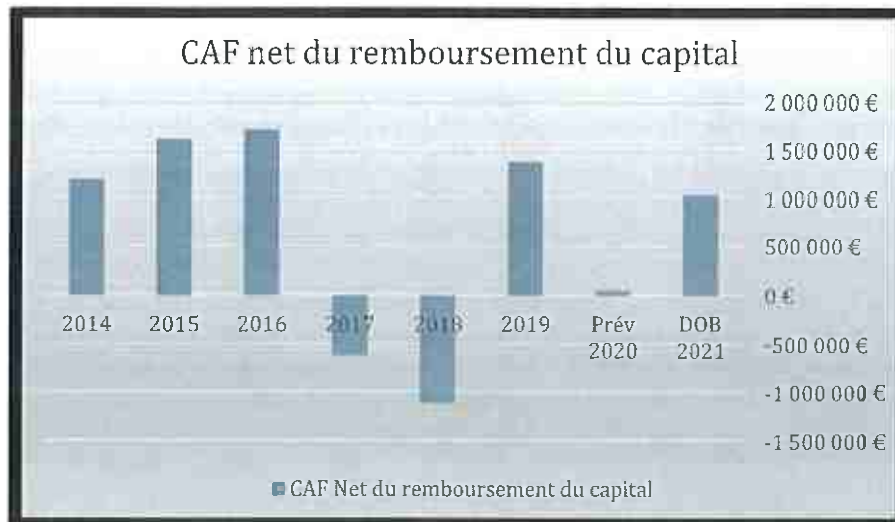
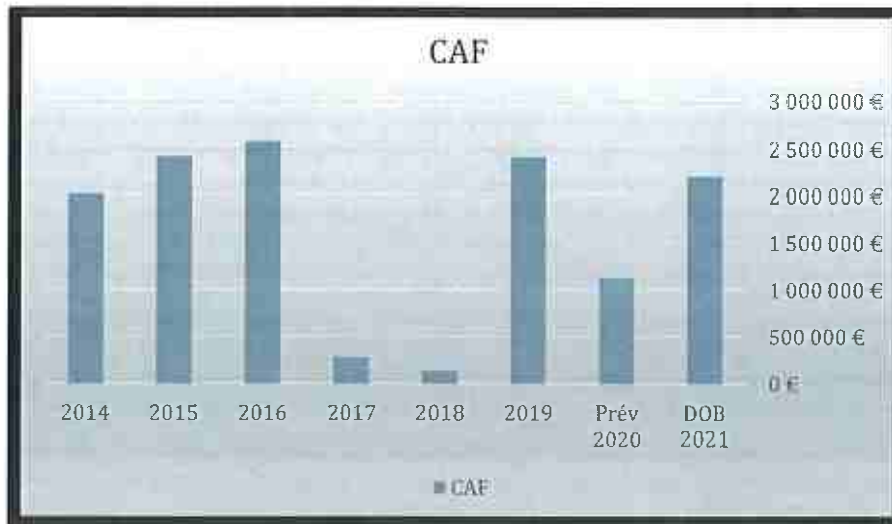
A l'inverse, les dépenses de fonctionnement du fait de la fermeture de certains services n'ont pas diminué dans les mêmes proportions compte tenu :

- du maintien de la rémunération des agents ;
- des frais exceptionnels engagés pour répondre à la crise sanitaire (masques, prestations de nettoyage) ;

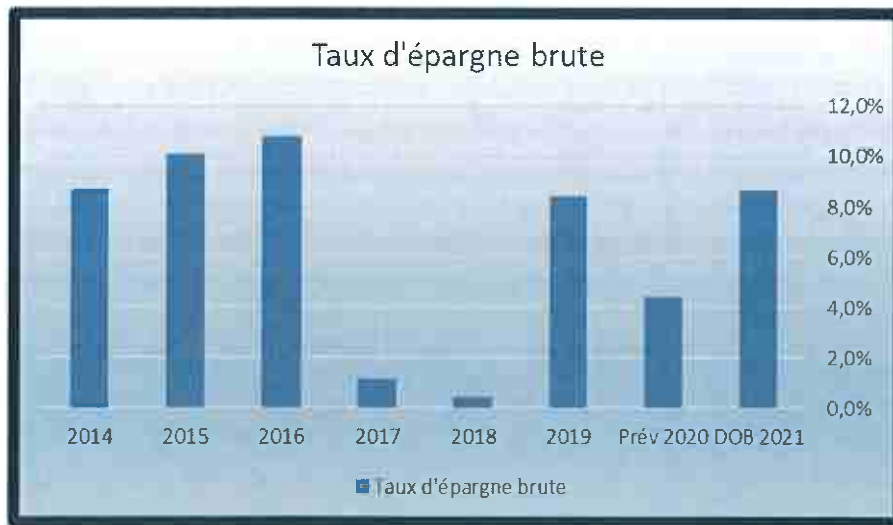
ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.



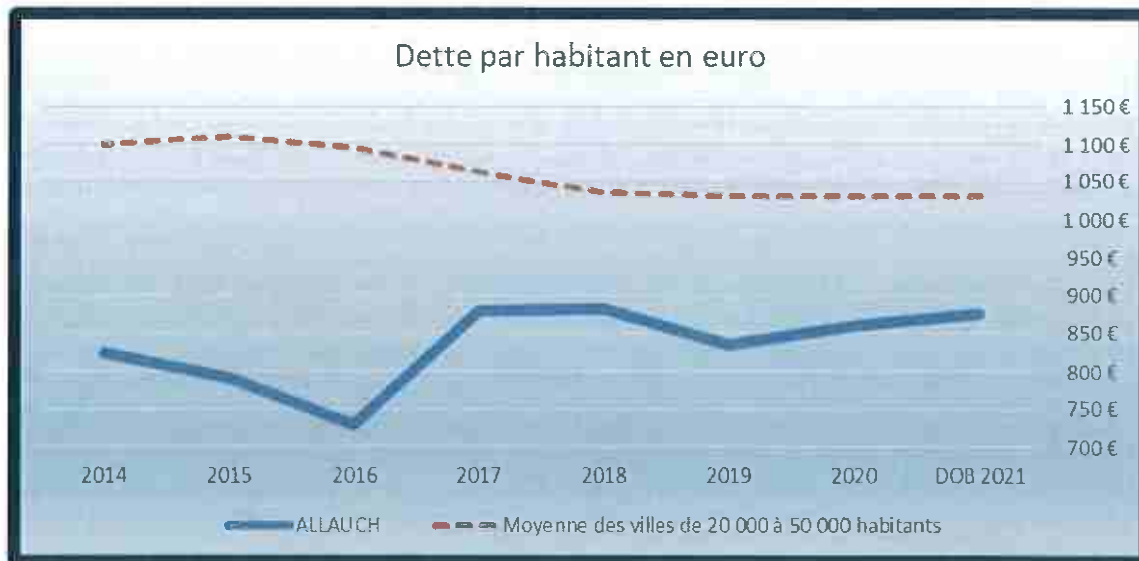
ANALYSE GLOBALE ET RATIOS



Le taux d'épargne mesure la part des recettes de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement. Étroitement lié à la Capacité d'autofinancement, ce taux d'épargne s'est donc sensiblement dégradé en 2020. Le projet de budget 2021 prévoit un retour de ce taux plus proche du seuil symbolique des 10%.

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

DETTE DE LA COMMUNE



Sans recours à un réel financement en 2017, le réaménagement de l'emprunt sur le franc suisse avait conduit l'encours de dette de la Commune à augmenter. En contrepartie, la Commune s'était affranchie de taux d'intérêts particulièrement élevés et volatiles.

En 2020, la Commune a réaménagé un autre emprunt structuré mais non toxique permettant de ramener le pourcentage de l'encours de dette classé 1A sur l'échelle de GISSLER (le moins risqué) à 90.48%.

Dans le même temps, la Commune a remboursé un capital d'emprunt de 1.072.982 €.

Par ailleurs un emprunt de 1.000.000 d'euros a été contractualisé pour couvrir les besoins de financement de l'investissement.

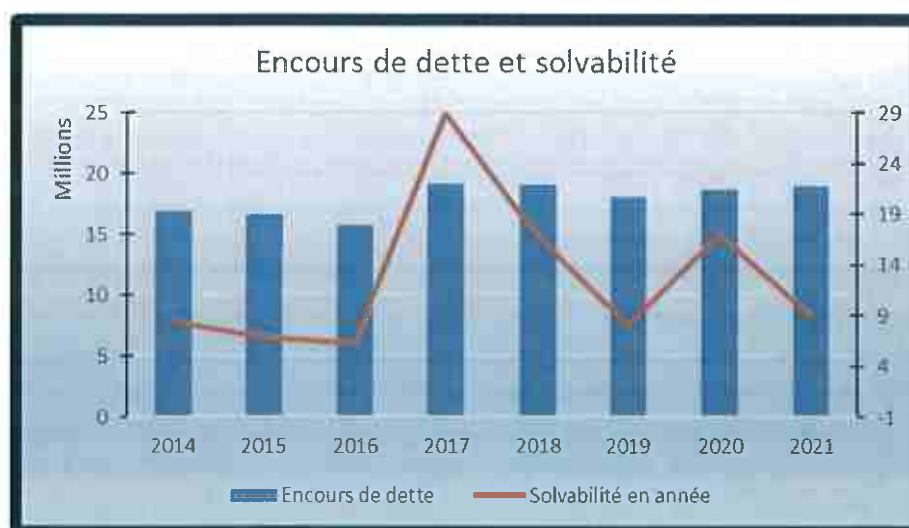
L'ensemble de ces opérations 2020 a ainsi conduit l'encours de dette à passer de 18.024.473 € au 31 décembre 2019 à 18.594.492 € au 31 décembre 2020.

Pour 2021, 1.163.887 € de capital seraient remboursés alors que le financement de l'ensemble des projets détaillés ci-après dans ce rapport conduirait la Commune à réaliser un emprunt de 1.500.000 €. Il est rappelé par ailleurs que les emprunts contractualisés aujourd'hui se font à un coût bien inférieur au capital remboursé ce qui a pour conséquence de faire baisser le coût moyen de l'encours de dette.

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

L'objectif de la nouvelle équipe municipale est d'engager la commune vers une modernisation de son action tout en maîtrisant les dépenses budgétaires en recourant de façon avantageuse à l'emprunt pour maintenir les capacités d'investissement de la Commune et permettre la réalisation du projet municipal.

In fine, la dette par habitant au 31 décembre 2021 se situerait à 876 €. Pour les communes de 20.000 à 50.000 habitants, elle s'élevait en 2019, dernier chiffre connu, à 1.032 € par habitant soit 17.8 % de plus.



Le ratio de désendettement ou solvabilité de la Commune en 2020 est d'environ 17 ans. Ce ratio mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser l'intégralité de la dette si elle y consacrait tout son autofinancement.

Le ratio 2020 qui est de 17 ans est donc particulièrement dégradé compte tenu de la crise sanitaire et de la dégradation de la capacité d'autofinancement qu'elle a entraîné.

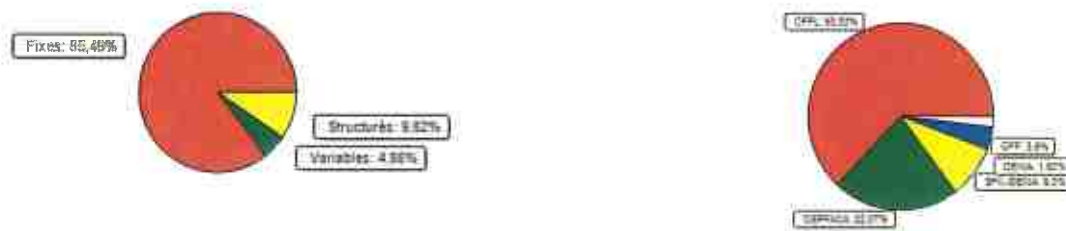
En 2021, ce ratio redescendrait à 9 ans. Cet indicateur doit être comparé à la durée résiduelle moyenne du stock de dette qui est de 16 ans. La Commune est donc en capacité de rembourser sa dette presque 2 fois plus rapidement que nécessaire.

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

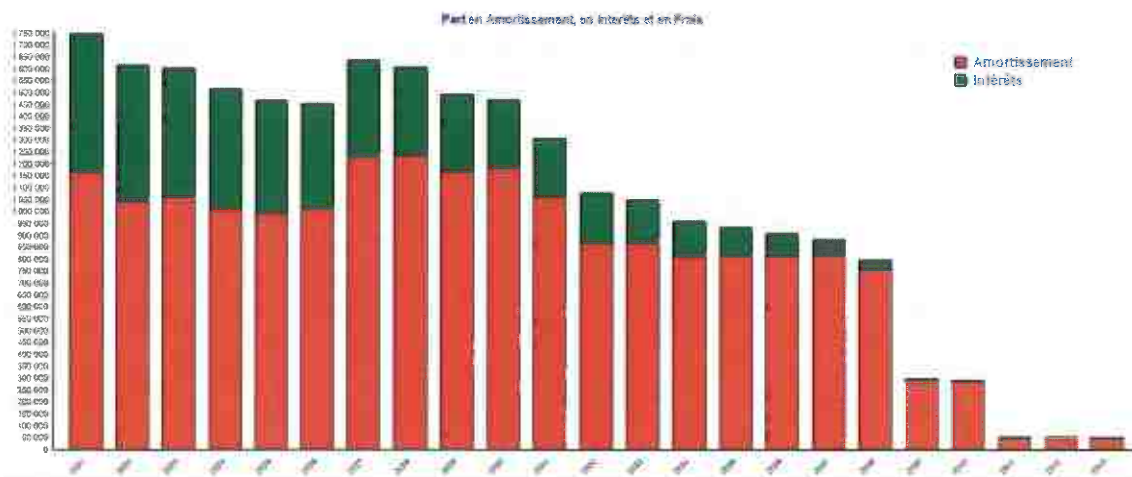
En ce qui concerne la dette, elle se structurait de la manière suivante au 31/12/2019 :



Avec le réaménagement de l'exercice 2020 elle se structure aujourd'hui de la manière suivante :



Enfin, le profil d'extinction de la dette à partir de l'encours du 31 décembre 2020 s'illustre par le graphique ci-dessous.



BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2020

BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2020

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

Principaux Grands travaux	Prévisionnel 2020
<i>Cuisine centrale</i>	2 534 829 €
<i>Réfection pelouse stade Piè d'Autry</i>	458 132 €
<i>Usine EDF</i>	136 993 €
<i>Contrôle d'accès dans les Ecoles</i>	131 189 €
<i>Eclairage public</i>	111 442 €
<i>Réfection du restaurant scolaire Allauch centre</i>	90 050 €
<i>Rénovation du vieux bassin</i>	70 890 €
<i>Amélioration des installations thermiques</i>	58 707 €
<i>Réhabilitation de l'espace Saint Exupéry en Maison de quartier</i>	28 469 €
<i>Travaux de Dommage ouvrage Gonagues</i>	12 134 €
<i>Rénovation façades du village</i>	12 000 €
<i>Vidéo protection</i>	11 831 €
<i>Centre Technique Municipal</i>	11 805 €
<i>Rénovation Piscine Piè d'Autry</i>	6 495 €

BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2020

Principaux Travaux de proximité	Prévisionnel 2020
<i>Aménagement de l'Esplanade Frédéric Mistral</i>	103 140 €
<i>Rénovation sanitaires Crèches du Logis Neuf</i>	89 624 €
<i>Cimetière des Claous</i>	78 022 €
<i>Sanitaires extérieurs et sécurisation école logis neuf</i>	46 703 €
<i>Parking Ecole du Logis Neuf</i>	43 404 €
<i>Réaménagement l'entrée du parking stade Fassanaro</i>	40 353 €
<i>Chaufferie du complexe sportif Jacques Gaillard</i>	37 392 €
<i>Façade école Allauch centre</i>	30 276 €
<i>Agrandissement cours d'Ecoles maternelles Piè d'Autry</i>	25 798 €
<i>Cases en élévation Cimetière des Claous</i>	25 618 €
<i>Travaux forestiers sur D908</i>	23 479 €
<i>Pose de sols souples Simonne Charlet</i>	17 562 €
<i>Pose de sols souples Crèche</i>	16 710 €
<i>Pose d'un filet anti pigeon à l'Eglise</i>	12 048 €
<i>Rénovation Maison de quartier Yves Montand</i>	10 314 €
<i>Aire de Fitness</i>	9 836 €
<i>Réfection des Gradins du théâtre de Nature</i>	7 903 €
<i>Réhabilitation des courts de tennis</i>	6 581 €
<i>Rénovation Maison de quartier du Logis Neuf</i>	5 154 €
<i>Etudes pour la Réfection façades Espace Robert Ollive</i>	4 661 €

BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2020

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

Subventions versées du Département	Prévisionnel 2020
Cuisine centrale (CDDA)	1 133 263 €
Subvention au titre des Travaux de proximité	365 173 €
Amélioration des installations thermiques (CDDA)	322 500 €
Réfection de la Piscine Municipale (CDDA)	150 774 €
Usine EDF (CDDA)	57 210 €
Aide à l'acquisition foncière	37 165 €
Programme d'amélioration de la forêt communale	27 590 €
Mise en accessibilité des ERP Communaux (CDDA)	24 714 €
Plan numérique Ecoles (TBI)	16 530 €

Subventions versées de l'Etat	Prévisionnel 2020
Usine EDF (DGD DRAC)	500 000 €
SIGB Bibliothèque ((DGD DRAC)	8 716 €

Autres principales recettes	Prévisionnel 2020
Emprunt	1 000 000 €
FCTVA	369 586 €



BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2020

PRINCIPALES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SOLLICITEES A PARTIR DE JUILLET 2020

Partenaire	Opération	Montant Opération H.T.	Subvention Sollicitée
Département	Rénovation du bâtiment du service de l'instruction publique	85 000 €	59 500 €
Département	Amélioration de la Qualité de l'air et de l'isolation thermique de l'Ecole Val Fleury	85 000 €	59 500 €
Département	Réfection des salles d'eau de la Halte-Garderie	85 000 €	59 500 €
Département	Réfection et mise en sécurité de la toiture du Groupe scolaire d'Allauch centre	85 000 €	59 500 €
Département	Réfection de la cuisine satellite du groupe scolaire du Logis Neuf	85 000 €	59 500 €
Département	Réfection des éclairages des équipements sportifs du complexe Jacques GAILLARD	85 000 €	59 500 €
Département	Réfection des sols et des sanitaires de l'Ecole Simonne Charlet	85 000 €	59 500 €
Département	Aménagement paysager entrée de ville Salvador Allende	85 000 €	59 500 €
Département	Agrandissement du dortoir et réaménagement des sanitaires de l'école maternelle de Pié d'Autry	85 000 €	59 500 €
Département	Fonctionnement Halte Garderie	-	9 900 €
Département	Fonctionnement crèche	-	15 400 €
Département	Acquisition de véhicules électriques - 2ème tranche	87 500 €	61 250 €
Département	Evolution du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques et du portail documentaire (hors abonnements et formations)	14 528 €	2 906 €
Département	Subvention mise en place du télétravail	60 000 €	42 000 €
CNAF	Acquisition de bornes et logiciel de pointage pour les accueils collectifs de Mineurs d'Allauch et Allauch Loisirs	6 604 €	3 302 €
ORAC	Réaménagement de l'Ancienne Usine Electrique en pôle culturel	4 848 566 €	1 191 079 €
ETAT	DSIL - Rénovation thermique d'un bâtiment communal du Logis Neuf	150 000 €	105 000 €
ETAT	Subvention masques		74 677 €
Fonds européen	Subvention masques et mesures sanitaires	418 350 €	209 175 €
		TOTAL	2 250 189 €



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

	Engage 2020 Reporté sur 2021 (préséjournel)	BP 2021	TOTAL BUDGET 2021
Remboursement d'emprunt		1 163 887 €	1 163 887 €
Autres acquisitions terrain		73 500 €	73 500 €
Acquisitions foncières		637 240 €	637 240 €
OPERATIONS EN COURS			
Réalisation d'un espace culturel à l'Usine EDF	1 026 008 €	1 750 000 €	2 776 008 €
Acquisition du parc automobile	1 197 770 €	40 000 €	1 237 770 €
Cuisine centrale	498 572 €	120 000 €	618 572 €
Amélioration des installations thermiques	453 184 €	120 000 €	573 184 €
Domage ouvrage Gonagues	519 612 €	- €	519 612 €
Eclairage public	175 788 €	235 000 €	410 788 €
Mise en accessibilité des ERP Communaux	40 567 €	300 115 €	340 682 €
Réhabilitation Musée en salle des mariages et Conseil Municipal		250 000 €	250 000 €
Vidéo protection	30 061 €	120 000 €	150 061 €
Contrôle d'accès dans les Ecoles (clôtures Vigipirate)		150 000 €	150 000 €
Contrôle d'accès dans les Ecoles (accès par badge)		72 000 €	72 000 €
Cimetière création de caveaux		100 000 €	100 000 €
Rénovation façades du village		50 000 €	50 000 €
Reprise du Maître AUTEL de l'Eglise Saint Sebastien		25 000 €	25 000 €
Poursuite du développement du télétravail		20 000 €	20 000 €
OPERATIONS A VENIR PRIORITAIRES			
Création d'un nouveaux groupe scolaire aux Embus	4 620 €	40 000 €	44 620 €
Création d'un Musée Marcel PAGNOL		30 000 €	30 000 €
Création d'une maison de l'environnement		25 000 €	25 000 €
Création d'un poste central de police municipale		20 000 €	20 000 €
ETUDES DE DEFINITION A MENER			
Restructuration du Groupe scolaire Louis Nivière		30 000 €	30 000 €
Réhabilitation de la Bastide de Fontvieille en Espace culturel		30 000 €	30 000 €
Restructuration du complexe sportif Jacques GAILLARD		30 000 €	30 000 €
Réhabilitation de la piscine extérieure		25 000 €	25 000 €
Restructuration du théâtre de Nature		20 000 €	20 000 €
OPERATIONS EN COURS DE CLOTURE			
Réfection pelouse stade Piè d'Autry	57 850 €	- €	57 850 €
Restaurant scolaire Allauch centre	208 119 €	- €	208 119 €
Rénovation du vieux bassin	53 216 €	- €	53 216 €
Saint Exupéry Maison de quartier	16 852 €	- €	16 852 €
Acquisition de gros matériel pour les services techniques	20 061 €	- €	20 061 €
Subventions d'équipement versées (CUM, SMED...)	123 124 €		123 124 €
TRAVAUX DE PROXIMITE	703 499 €	306 000 €	1 009 499 €
MOYENS GENERAUX (biens meubles et petits travaux)	300 000 €	811 984 €	1 111 984 €
TOTAL	5 428 903 €	6 594 726 €	12 023 629 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

LES OPERATIONS EN COURS

- *(Culture, vie locale)* USINE ELECTRIQUE

Afin de mener à bien le développement de l'art et de la culture, de résoudre le problème urgent de manque d'espace et de fonctionnalités de la bibliothèque aujourd'hui répartie dans deux bâtiments distincts, et dans un objectif de sauvegarde et de valorisation du patrimoine communal, la ville d'Allauch a engagé une réhabilitation globale du site afin de créer un véritable pôle culturel, scientifique, artistique et sociétal.

En sus des espaces artistiques existants dédiés aux expositions temporaires qui seront rénovés, il est envisagé l'aménagement d'une médiathèque, de résidences d'artistes, d'un espace de rencontres et de spectacle vivant, d'un espace d'expositions et d'un jardin biodiversifié.

Dans un premier temps, il est envisagé d'emménager et de faire vivre ce nouveau lieu de rencontre et de vie autour du cœur de la médiathèque.

Dans un deuxième temps, il s'agira d'articuler la vie des espaces d'exposition temporaire et d'accueil d'artistes dans le cadre d'une future fabrique numérique du territoire intégrant, dans une deuxième phase du projet, le 1er étage du bâtiment principal et la création de nouveaux espaces de stationnement aux abords du site.

Cette opération intègre par ailleurs un espace de coworking.

L'opération qui s'élève à 5.227.698 €H.T. est subventionnée à hauteur de 2.991.079 € par le département et 1.191.080 € par la DRAC soit une subvention de 80% du montant H.T.

- *(Environnement, Sécurité)* ACQUISITION PARC AUTOMOBILE

Alors que le marché de location de véhicules actuel est arrivé à son terme au cours du 4^{ème} trimestre 2020, il a été décidé d'acquérir la flotte automobile ce qui présente plusieurs avantages :

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

- l'inscription de la majeure partie des dépenses en section d'investissement plutôt qu'en section de fonctionnement ;
- la récupération de la totalité de la TVA par le biais du FCTVA ;
- la possibilité de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels (Pour les véhicules électriques ou de police notamment).

L'acquisition de ces véhicules est couplée à la souscription d'un marché de gestion de flotte automobile. Moyennant un abonnement, ce marché complémentaire permet à la commune de bénéficier de l'expertise d'un prestataire afin :

- D'assurer le suivi des visites obligatoires ;
- D'obtenir des tarifs garantis auprès de plusieurs garages pour les visites obligatoires et les diverses réparations ;
- Vérifier l'opportunité et le coût des réparations ;
- Revendre les véhicules dont la commune souhaiterait se séparer.

Le renouvellement des véhicules se ferait au bout de 7 ans ou 120.000 kms.

- (Education) CUISINE CENTRALE

Pour la nouvelle Municipalité, il était indispensable de maintenir la qualité des repas dans les cantines scolaires de la commune. Pour se faire, elle a souhaité développer les produits bio et les circuits courts avec l'aide de nos producteurs locaux.

Le coût du projet lié à la construction de ce nouvel équipement qu'est la nouvelle cuisine centrale, d'une capacité de production de 2.000 repas/jour, est d'environ 4.620 000 €. L'assiette foncière du projet se situe sur le terrain des Aubagnens.

Entre la subvention du Conseil Départemental (2.452.624 €) et la récupération d'une partie de la TVA (757.865 €), le coût final pris en charge par la Commune est d'environ 1.409.511 € soit moins 31 % du coût global.

L'inscription d'un budget complémentaire de 120.000 € permettrait le renouvellement de gros équipements dans les cuisines satellites.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

- *(Education, sports, urbanisme)* AMELIORATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

La ville d'Allauch souhaitant devenir la première commune éco-responsable de Provence s'engage pleinement dans la transition énergétique. 53 bâtiments communaux ont été expertisés dans leur système de production et de distribution de chauffage, climatisation et eau chaude afin de mettre en place des actions sur l'exploitation et maintenance, tout en sensibilisant le comportement des usagers à une nouvelle dynamique.

Suite à une prise de conscience collective, concernant les économies d'énergies et les décisions à long terme en matière d'environnement, de développement durable et réduction des émissions de gaz à effet de serre, la commune d'Allauch a ainsi mis en place un contrat de performance énergétique.

Cet engagement s'établit sur les bases d'une réduction de 31 % des consommations pour le gaz/fioul et de 12 % pour l'électricité.

La commune d'Allauch est parmi les premières communes des Bouches-du-Rhône à mettre en place ce contrat de performance énergétique.

Pour l'exercice 2021, il est proposé d'inscrire au titre de cette opération 120.000 € pour des travaux complémentaires au programme de rénovation thermique initial.

L'opération globale de 1.388 958 € H.T. est subventionnée à hauteur de 734 423 € par le département et 187.500 € par l'Etat.

- *(Aménagement/Urbanisme)* ECLAIRAGE PUBLIC

En cette période de crise sanitaire sans précédent, la nouvelle Municipalité a tenu à enrichir le parc des illuminations de Noël afin d'apporter un peu de féerie dans les yeux des allaudiens.

Il est donc proposé d'inscrire 235.000 € au titre de cette opération qui inclut l'acquisition d'illuminations de Noël.

75.000 € concernent l'éclairage public de voirie exercé par convention de gestion au titre de la Métropole.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

- **(Aménagement/Action sociale) MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP COMMUNAUX**

Il est indispensable de mieux intégrer les Allaudiens en situation de handicap. Dans cet objectif, la Commune souhaite être exemplaire en matière de handi-mobilité. Dans la continuité des délibérations votées au mois de décembre 2015, la Commune a entrepris un programme pluriannuel de travaux de 1.000.000 €, afin de rendre accessible les établissements communaux recevant du public. Une subvention de 416.000 € a été obtenue dans le cadre du CDDA et une de 166.000 € dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

Avec la récupération de la TVA (160.000 €), le coût de revient de cette opération pour la Commune sera de 259.000 €, soit à peine plus d'un quart de l'opération.

Il est proposé d'inscrire 300.115 € TTC au titre de la tranche de travaux 2021.

- **(Vie locale) Réhabilitation Musée en salle des mariages et Conseil Municipal**

La nouvelle municipalité tient à réaménager l'Hôtel de Ville au cœur du village, tel que ce fut le cas autrefois. L'opération consiste en la réhabilitation et restructuration du Musée actuellement réparti sur 450m². Il serait réalisé une salle polyvalente destinée au retour de la célébration des mariages dans le village et à la tenue des conseils municipaux. C'est un engagement fort de la municipalité de voir revenir le Maire et les traditionnelles cérémonies au cœur du village.

L'opération est subventionnée par le Département à hauteur de 70% du montant des travaux H.T. dont le coût définitif est en cours d'estimation.

- **(Sécurité) VIDEO PROTECTION**

La sécurité est un des premiers critères de la qualité de vie, cela doit demeurer un objectif prioritaire en renforçant notamment les moyens alloués à la police municipale. Il s'agit d'améliorer la prévention et de lutter plus efficacement contre les fléaux qui nous concernent : les cambriolages, les vols et dégradations de véhicules ainsi que



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

certains phénomènes de bandes venues de quartiers périphériques, sources d'insécurité notamment pour nos adolescents.

Il est proposé d'inscrire 120.000 € au titre de l'extension du système déjà existant. Des subventions allant de 20% à 80% seront sollicitées auprès du département ainsi qu'une subvention complémentaire au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

- *(Aménagement/Urbanisme)* RENOVATION FACADE DU VILLAGE

Notre espace urbain est magnifique, cependant, il mérite un programme d'embellissement afin de renforcer l'authenticité du village et son caractère provençal. La campagne de ravalement de façades a été lancée par délibération n° 2009/49 du 31 mars 2009, afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la rénovation de l'habitat, de contribuer à la redynamisation du centre ancien, au développement touristique, économique et culturel du Vieux Village d'ALLAUCH.

Ce dispositif a permis le ravalement de 173 immeubles dont 114 subventionnés.

Pour accompagner la mise en valeur des centres anciens du département, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a décidé de participer au financement des aides allouées aux propriétaires et a mis en place un dispositif d'aide au ravalement de façades « Embellissement des façades et des paysages de Provence ». Cette subvention départementale peut représenter jusqu'à 70 % de l'aide accordée par la Commune.

La Commune pourra accorder aux particuliers une subvention entre 50 % et 70 % du montant des travaux.

Il est proposé d'inscrire 50.000 € au titre de ce dispositif

- Cimetière création de caveaux

L'opération envisagée dans l'emprise actuelle du cimetière des Claous permettrait de réaliser :

- un ossuaire d'environ 20 m²,
- la mise en place de 41 caveaux de 2 à 6 places en bout de travée,



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

- la mise en place de 68 enfeus en limite de front rocheux.

Le coût des travaux serait d'environ 500.000 € H.T.

LES OPERATIONS A VENIR PRIORITAIRES

- **(Education)** Création d'un nouveau groupe scolaire aux Embucs

Nos jeunes Allaudiens méritent de pouvoir effectuer toute leur scolarité sur notre commune dans les meilleures conditions possibles, jusqu'au baccalauréat. C'est un engagement fort auquel la municipalité tient particulièrement. La Commune envisage donc de construire, au sein d'une Opération d'Aménagement d'Ensemble (O.A.P.) un nouvel équipement sur le site des Embucs.

Nous devons assurer la meilleure prise en charge pour nos 2 000 écoliers répartis dans nos 6 groupes scolaires (Allauch village, Pié d'Autry, Val Fleuri, le Logis-Neuf, les Gonagues et la Pounche), en lien avec les enseignants et le personnel des écoles qui, par leur dévouement, contribuent activement à l'éducation de notre jeunesse. Cependant, ces 6 groupes scolaires demeurent insuffisants. Il se fait jour la nécessité de construire un nouvel établissement scolaire.

Ce nouvel équipement intégrerait :

- un groupe scolaire de huit salles de classe (5 classes élémentaires et 3 classes maternelles), avec des espaces divers (accueil, salle de repos, réserves, pôle administratif et technique, cours, préaux et espaces sportifs),
- des équipements mutualisés (salle polyvalente, bibliothèque, cuisine satellite et réfectoire),
- un équipement socio-culturel et sportif (espace sportif et salle polyvalente de loisirs),
- un bâtiment accueil mitoyen pour les centres aérés,
- des équipements extérieurs mutualisés (stationnement et espaces verts).

Cet équipement permettrait de faire face à la demande des familles dans le cadre des nouvelles inscriptions mais également de revoir les affectations par secteur.

Le coût estimé de l'opération s'élèverait à 6.700.000 € TTC environ.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

- **(Culture/tradition)** Création d'un Musée Marcel PAGNOL

La Commune va prochainement engager la réhabilitation du rez-de-chaussée et des bâtiments annexes de l'ancienne usine électrique située Avenue du Général DE GAULLE.

Dans le prolongement de ces travaux, il est envisagé de réaménager l'ancienne salle de spectacles située au premier étage de l'usine afin d'y créer, en collaboration avec la Famille PAGNOL, un musée à la mémoire de Marcel PAGNOL. Ce musée se veut avoir une dimension régionale afin de faire revivre la vie et les œuvres de Marcel Pagnol, la plupart de ses œuvres prenant place dans notre commune ; et notamment dans nos collines.

Le coût estimé de l'opération s'élèverait à 3.800.000 € TTC environ.

Afin de confirmer cette enveloppe financière, la Commune envisage de réaliser les études permettant de définir précisément le projet.

- **(Environnement)** Création d'une maison de l'environnement

Dans la même lignée que les précédents engagements de la municipalité en faveur d'un modèle de ville éco-responsable, la Commune a pour projet de se doter d'un espace dédié à l'environnement sur le site de l'ancien ranch situé au Chemin du Garlaban.

Idéalement localisé au cœur des collines, cet équipement public permettrait de créer une maison de l'environnement ouverte sur la nature environnante et sur son panorama exceptionnel.

Les bureaux du service environnement, de la protection des animaux, de la protection des collines et les structures du Comité Feux de Forêts pourraient être également installés sur ce site.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

En préalable à la réalisation de ce projet la commune est en train de faire l'acquisition du foncier et du bâti existant.

Le coût estimé de l'opération s'élèverait à 2.300.000 € TTC environ.

Afin de confirmer cette enveloppe financière, la Commune envisage de réaliser les études permettant de définir précisément le projet.

- **(Sécurité) Création d'un poste central de police municipale**

La Commune s'engage dans une procédure de restructuration et de développement de sa police municipale, fidèle aux engagements de la nouvelle municipalité de faire de la protection et de la sécurité des allaudiens une véritable priorité. En ce sens, les effectifs seront accrus entraînant une modification du poste de police municipale au centre des axes routiers de la commune.

Les travaux consistent en la construction d'un bâtiment de 200 m². Ainsi que l'aménagement des abords sur un délaissé de voirie à proximité immédiate du rond-point des jets d'eau.

La Commune souhaite engager cette opération pour la réalisation de travaux sur un principe constructif cohérent avec l'ensemble des bâtiments existants.

Le coût estimé de l'opération s'élèverait à 1.300.000 € TTC environ.

Afin de confirmer cette enveloppe financière, la Commune envisage de réaliser les études permettant de définir précisément le projet.

LES ETUDES DE DEFINITION A MENER

Des études, subventionnées à hauteur de 50 % par le Département, seraient également menées dès 2021 pour les opérations suivantes :

- **(Sport) Réhabilitation de la piscine extérieure**

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

- (Sport) Restructuration du complexe sportif Jacques GAILLARD
- (Culture) Restructuration du théâtre de Nature
- (Culture) Réhabilitation de la Bastide de Fontvieille en Espace culturel
- (Education) Restructuration du Groupe scolaire Louis Nivière

LES TRAVAUX DE PROXIMITE 2021

En plus des opérations qui ont fait l'objet d'un dossier de demande de subvention (Voir ci avant *principales subventions d'investissement sollicitées en 2020*), les travaux de proximité suivants, déjà subventionnés, seront réalisés :

	Coût opération TTC
<u>(Education)</u> Agrandissement du dortoir maternelle Pié d'Autry	99 686 €
<u>(Education)</u> Façade école Allauch centre 2ème tranche	46 152 €
<u>(Sport)</u> Vestiaires du Complexe sportif Jacques Gaillard	64 500 €
Réfection galerie source Fontvieille	102 000 €
Réfection façades ECS	94 129 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

LES PRINCIPALES DEPENSES RELATIVES AUX MOYENS GENERAUX

Au-delà de ces opérations d'envergure, il est proposé d'inscrire plusieurs projets identifiés à l'occasion des réunions d'arbitrages budgétaires :

- **(Environnement)** Lancement d'une étude sur le plan de végétalisation de la Commune (10.000 €). Cette étude permettrait de définir de façon globale et cohérente les espèces de végétaux et d'arbres à planter dans les écoles et les noyaux villageois afin de répondre à la volonté de rendre notre Commune encore plus verte. Ce projet répond également aux besoins de désimperméabilisations des espaces urbains ;
- **(Education)** Acquisition de mobilier pour l'équipement des salles de classe des écoles (15.000 €) ainsi que pour la crèche et la halte-garderie (6.000 €) ;
- **(Education)** Mise en place de rideaux occultants dans les écoles pour l'utilisation des tableau blanc interactif (12.000 €) ;
- **(Culture)** Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion pour la bibliothèque (17.000 € subventionnés à hauteur de 8.500 € par le département). Cet outil permettra également le développement d'une bibliothèque numérique. Une première dotation de 5.000 € serait par ailleurs consacré à ce volet ;
- **(Vie locale)** Acquisition de 2 scooters pour le service proximité afin de compléter l'exercice de la compétence de la propreté exercé par la Métropole (5.000 €) ;
- **(Sécurité)** Acquisition de 3 scooters pour la police municipale pour répondre à la hausse des effectifs initiée (10.000 €) ;
- Acquisition de 40 cases en élévation pour répondre aux besoins (40.000 €) ;
- Renouvellement pour moitié du parc informatique de la commune (84.000 € soit 80 des 160 stations informatiques). Des postes informatiques seront par ailleurs déployés afin que tous les agents de la Commune puissent y avoir accès ;

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2021

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2021

	Reports sur 2021 (prévisionnel)	BP 2021	TOTAL BUDGET 2021
SUBVENTIONS AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE	673 610 €	178 500 €	852 110 €
SUBVENTIONS OPERATIONS			
Espace culturel Usine EDF (CDDA)	567 065 €	834 400 €	1 401 465 €
Cuisine centrale (CDDA)	1 277 694 €	107 116 €	1 384 810 €
Réfection pelouse stade Piè d'Autry (CDDA)	320 000 €	- €	320 000 €
Rénovation du vieux bassin (CDDA)	282 916 €	- €	282 916 €
Amélioration des installations thermiques (CDDA)	146 249 €	50 000 €	196 249 €
Amélioration des installations thermiques (fonds de soutien inv local)	152 066 €	- €	152 066 €
Saint Exupéry Maison de quartier (CDDA)	196 000 €	- €	196 000 €
Restaurant scolaire Allauch centre (CDDA)	183 750 €	- €	183 750 €
Réhabilitation Musée (fonds spécial département)	- €	145 833 €	145 833 €
Mise en accessibilité des ERP Communaux (CDDA)	16 903 €	125 051 €	141 954 €
Mise en accessibilité des ERP (fonds de soutien à l'investissement local)	6 761 €	41 758 €	48 519 €
Contrôle d'accès dans les Ecoles (Vigipirate) (Dép 80)	- €	100 000 €	100 000 €
Salle des mariages (CDDA)	94 224 €	- €	94 224 €
Acquisition de gros matériel pour les services techniques (CDDA)	69 999 €	- €	69 999 €
Construction d'un nouveau Groupe scolaire aux Embus	- €	16 667 €	16 667 €
Création d'un Musée Marcel PAGNOL (CDDA)	- €	12 500 €	12 500 €
Restructuration du Groupe scolaire Louis Nivière (CDDA)	- €	12 500 €	12 500 €
Réhabilitation de la Bastide de Fontvieille en Espace culturel (CDDA)	- €	12 500 €	12 500 €
Restructuration du complexe sportif Jacques GAILLARD (CDDA)	- €	12 500 €	12 500 €
Création d'une maison de l'environnement (CDDA)	- €	10 417 €	10 417 €
Réhabilitation de la piscine extérieure (CDDA)	- €	10 417 €	10 417 €
Création d'un poste central de police municipale (CDDA)	- €	8 333 €	8 333 €
Restructuration du théâtre de Nature (CDDA)	- €	8 333 €	8 333 €
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT			
FCTVA	- €	750 000 €	750 000 €
Cessions foncières	- €	374 000 €	374 000 €
Emprunt	- €	1 500 000 €	1 500 000 €
Dotations aux Amortissements	- €	1 161 617 €	1 161 617 €
Virement de la section de fonctionnement 021	- €	1 047 285 €	1 047 285 €
Opération sous mandat (éclairage public)	73 731 €	75 000 €	148 731 €
TOTAL	4 060 967 €	6 594 726 €	10 655 693 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2021

EMPRUNT

Alors que les conditions d'emprunt sont toujours favorables, et en considération des besoins de financement des nombreux projets en cours de réalisation, un emprunt de 1.500.000 € serait contracté en 2021. Dans le même temps, il est à noter que 1.163.887 € seront remboursés sur l'exercice si bien que l'encours de dette n'augmenterait que de 337.000 € (1,81%) pour atteindre 18.930.605,85 € au 31 décembre 2021 soit 876 € par habitant contre 1.032 € en 2019 pour les communes de la même strate démographique.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

Reporté successivement par la loi de finances pour 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mis en place en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre en 2023 pour la Commune d'Allauch dont le régime de versement se fait en « n+2 ».

Cette réforme pourrait créer un surcoût résiduel pour le budget de l'Etat qui donnera lieu, le cas échéant, à l'édiction d'une mesure de correction, par exemple sur l'assiette du FCTVA.

Compte tenu des réalisations 2019, le montant prévisionnel du FCTVA 2021 est de 750.000 €